

Sur ce site, peuvent cohabiter jusqu'à 840 clients.

Le présent règlement intérieur a pour but de fixer des règles simples de cohabitation entre tous, ceci afin de préserver vos intérêts et ceux des autres locataires.

En tant que client, je m'engage donc à respecter les dispositions suivantes :

## 1) Ma pièce :

Ma pièce se doit d'être dans un état de propreté irréprochable.

Je ne peux y réaliser des travaux de démolition, d'amélioration, de modification ou de perçage des cloisons.

Je respecte les consignes concernant le poids total au sol des biens entreposés dans les niveaux supérieurs du site (400 kg/ m<sup>2</sup>).

Je ne stocke pas de matière vivante, périssable, dangereuse, illicite, toxique, inflammable, explosive et d'une façon générale tout produit interdit de vente et dont le stockage est réglementé.

## 2) Le site :

Je m'interdis de fumer à l'intérieur de ma pièce et dans l'ensemble du site de stockage

Je prends connaissance et je respecte les affichages / consignes de sécurité et de protection incendie

Je m'interdis de déposer ou entreposer des biens ou détritux dans les allées du site et gêner ainsi l'accès aux pièces des autres clients.

Je m'interdis d'abandonner sur le site ou dans les allées des biens ou détritux. INNBOX se réservant le droit de facturer l'évacuation et / ou la mise en déchetterie des biens ou détritux abandonnés pour un montant minimum de 150€ / m<sup>3</sup>.

Les poubelles, déchets et détritux doivent être évacués par le client.

Je ne masque pas ou ne rends pas difficile l'accès aux extincteurs, bouches et avertisseurs d'incendies, armoires électriques, détecteurs de fumées.

Je n'entrave pas, de quelque manière que ce soit, les sorties de secours du bâtiment.

Je ne gêne ou trouble en aucune manière la jouissance paisible des locaux du site et son bon fonctionnement tant à l'égard des autres clients qu'à l'égard du personnel de INNBOX (diffusion de musique, travaux bruyants...).

Je stationne mon véhicule dans la cour de déchargement aux endroits indiqués par le marquage au sol et par des panneaux de signalisation. Le stationnement est limité à la durée du chargement ou du déchargement des marchandises et des biens entreposés.

Je partage les zones de chargements et de déchargements en bonne intelligence avec les autres clients et je ne monopolise pas les ascenseurs et/ou chariots pour ma seule personne. Ceci, afin de gêner le moins possible les autres clients dans leurs opérations de chargement ou de déchargement.

Je m'interdis de quelque manière que ce soit de bloquer les montes charges pour des raisons de sécurité.

Je m'interdis de bloquer en position ouverte toutes les portes ou rideaux permettant l'entrée ou la sortie du bâtiment INNBOX.

Je m'interdis de laisser mon véhicule sur site en mon absence. INNBOX se réservant la possibilité de facturer 60 € TTC par jour de stationnement.

J'utilise les prises électriques mises à ma disposition de façon occasionnelle et seulement à des fins d'éclairage de ma pièce. Je m'engage à ne brancher aucun appareil de manière permanente notamment, appareils électroménagers, chargeurs de batterie, outillage...).

## 3) Matériel de manutention mis à disposition :

INNBOX met gracieusement à disposition de nombreux chariots et transpalettes à ses clients.

Je suis responsable de leur bonne utilisation

Je m'engage à les rapporter à l'endroit prévu à cet effet et dans l'état où je les ai trouvés.

## 4) Accès au site et à ma pièce :

L'accès à ma pièce de stockage s'effectue en fonction des horaires d'ouverture du site, à savoir de 6h00 à 22h00.

Je compose mon code d'accès à chaque entrée et à chaque sortie du site et interdit toute entrée à d'autres véhicules, dont les conducteurs n'auraient pas eux-mêmes composé leur code.

Je vérifie que la hauteur de mon véhicule est inférieure à la hauteur maximale indiquée par la signalisation du site, et j'attends que les portes sectionnelles et barrières aient terminé leur cycle d'ouverture avant de les franchir.

J'accède à ma pièce de stockage par le parcours qui m'a été indiqué et je n'utilise les issues de secours (qui sont sous alarme) qu'en cas d'urgence.

Je m'interdis de bloquer les portes / rideaux d'accès au site en position ouverte.

Toute ouverture non justifiée d'une issue de secours ou tout blocage d'une porte et/ou d'un rideau entraîne le déclenchement de l'alarme intrusion et l'intervention systématique de la société de sécurité. Cette intervention facturée à INNBOX, sera refacturée au client pour un montant minimum de 120€ TTC.